



INSCRIPTIONS ET RÉINSCRIPTIONS 2019-2020
en VIE SCOLAIRE de **8h à 12h**

Terminale	Du mardi 25 juin au samedi 29 juin 2019
1 ^{ère} 1 ^{ère} technologiques	Du mardi 25 juin au samedi 29 juin 2019 A partir du 27 juin avec notification
2 ^{nde}	Du lundi 01 juillet au vendredi 5 juillet 2019
BTS - CPGE 2 ^{ème} année DCG	Le lundi 8 juillet 2019
BTS et CPGE 1 ^{ère} année (Bacheliers admis au 1 ^{er} et au 2 nd groupe)	Du mardi 9 juillet au vendredi 12 juillet 2019
INSCRIPTIONS : jour de rattrapage	Le mercredi 10 juillet 2019

La présence des parents est obligatoire pour les élèves de 2^{nde}, 1^{ère} et Terminale (sauf pour les élèves majeurs)

Les manuels et livres empruntés au CDI doivent être remis AVANT le 24 juin 2019 : ils ne pourront être remis le jour de l'inscription. Les ELEVES et ETUDIANTS qui ne seront pas à jour auprès de la gestion, pour les livres perdus ou détériorés ou la demi-pension, NE POURRONT PAS ETRE REINSCRITS.

REDOUBLEMENT

Les élèves des classes de terminale non admis au baccalauréat, qui désirent redoubler, doivent adresser une demande écrite à Mme le Proviseur (joindre une copie des 3 bulletins de terminale et du relevé de notes du Baccalauréat).

Les dossiers doivent être déposés au secrétariat de direction.

Les élèves autorisés à redoubler seront contactés **au cours de la première semaine de septembre**. La réinscription se fera au bureau du CPE responsable des classes de terminale.

PIÈCES A FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION

POUR LES ANCIENS ÉLÈVES (se présenter avec le carnet de santé comprenant les vaccins à jour)

- ◆ 4 photos d'identité récentes avec nom et prénom inscrits aux dos
- ◆ Justificatif de domicile (EDF/SGDE)
- ◆ Le quitus du CDI
- ◆ Assurance scolaire : elle n'est pas obligatoire mais fortement recommandée. Elle s'applique en revanche de manière obligatoire sur les sorties, les voyages et les activités hors temps scolaire. Les formules Extrascolaires sont là pour protéger les élèves tous les jours de l'année.

POUR LES NOUVEAUX ÉLÈVES (se présenter avec le carnet de santé)

- ◆ Photocopie d'une pièce d'identité officielle (CNI, passeport).
- ◆ Justificatif de domicile (EDF/SGDE)
- ◆ Attestation de radiation (exéat) **ET LA NOTIFICATION D'AFFECTATION**
- ◆ 6 photos d'identité récentes avec nom et prénom inscrits au dos
- ◆ Photocopie des bulletins trimestriels de l'année écoulée
- ◆ Photocopies des vaccinations obligatoires : Fièvre Jaune – DTPC.
- ◆ Pour les 1^{ères} et T^{ales} STL, Fièvre Jaune, DTPC et Hépatite B.
- ◆ A.S.S.R. 2^{ème}
- ◆ Assurance scolaire : elle n'est pas obligatoire mais fortement recommandée. Elle s'applique en revanche de manière obligatoire sur les sorties, les voyages et les activités hors temps scolaire. Les formules Extrascolaires sont là pour protéger les élèves tous les jours de l'année.

⚠ Pour les étudiants de STS, l'assurance est OBLIGATOIRE pour les STAGES et ils devront se présenter avec leur attestation de « déclaration en vue de l'immatriculation d'un étudiant » à récupérer à la mutuelle de leur choix.

⚠ Pour les STS et classes CPGE : Il est nécessaire d'être en règle au niveau de la cotisation à la sécurité sociale.

⚠ Pour les classes CPGE : L'inscription à l'Université de Guyane est obligatoire.